

Journal d'information aux habitants de Châtenoy le Royal

Editorial

Dans l'éditorial du Flash municipal n°37, Madame le Maire nous ressort l'année 2000, comme elle l'a déjà écrit dans celui du n°35 (bis répétita) faisant référence à des taux d'imposition élevés « malgré des investissements limités ». Elle a probablement oublié que, avant son arrivée, ses prédécesseurs ont construit un patrimoine, des services à la population avec des écoles, un collège, une maison des ados, un gymnase, l'achat des terrains où est situé le nouveau stade de foot afin d'en faire une ville dynamique avec de nombreuses associations... . Comme pour tout investissement important il est fait appel à des prêts pour en assurer le financement complet.

Il n'est pas déraisonnable que des installations servant sur plusieurs générations soient financées sur du long terme.

Le grand mérite de Madame le Maire est d'avoir vu les prêts les plus lourds arriver à échéance durant son mandat.

La nouvelle pression fiscale imposée par Madame le Maire fait s'envoler les taux d'imposition pour des investissements qui sont très limités. La courbe que nous vous représentons montre l'envolée de l'inflation fiscale de ces trois dernières années.

Praxyval

Jugement du Tribunal

Le 15 juin 2011, le Tribunal administratif de Dijon a annulé l'arrêté préfectoral autorisant l'installation par Praxyval d'une usine de traitement de produits industriels et ménagers dangereux à Givry.

Le 1^{er} septembre 2011, le tribunal a informé l'Association de Protection de la Côte Chalonnaise (PCC) que ni Praxyval, ni le Préfet n'ont fait appel. L'affaire est donc terminée. (JSL, le 05/09/2011).

Il semblerait qu'un centre de loisir avec paintball, espace bien-être et salles de séminaire soit à l'étude sur l'ancien site de Zolpan (infos chalon du 12 octobre 2011).

Sommaire

Editorial
Praxyval
Retour aux sources
Anachronisme
Fiscalité
Théorème de la relativité
Budget
Projets
Humeur

Retour aux sources

Le 22 août un article nous explique toutes les mesures mises en œuvre pour la prise en charge des personnes âgées dans le cadre du plan canicule.

L'adjointe aux affaires sociales « *va même plus loin, soulignant qu'un partenariat a été mis en place avec la maison de retraite privée des Amaltides, située à quelques mètres de la structure de l'Arc en Ciel, qui permet si besoin était, d'accueillir en urgence, les personnes âgées dans un salon climatisé.* » (source : infos.chalon.com).

C'est la moindre des choses après le cadeau « royal » que le premier magistrat a consenti en 2003 à cet établissement privé .

Pour 152 450 € HT, les 3 208 m² de terrain sur lequel est bâtie cette construction ont été vendus à l'exploitant par Madame le Maire, la commune perdant ainsi le bénéfice futur des murs et le bénéfice immédiat de la gestion de certains lits pour ses administrés.

Il faut savoir que les municipalités précédentes avaient conclu un bail à construction avec « Les Amaltides ».

En 2041, les murs devenaient propriété communale et, jusqu'à cette date, quelques lits étaient réservés aux Châtenoyens .

Anachronisme

Le 22 juillet la presse (infos-chalon.com) nous informe d'un premier prix attribué par le Conseil Régional et par Aprovalbois (Association qui rassemble l'ensemble des acteurs de la filière bois en Bourgogne.) à l'Espace Solidarité Famille de Châtenoy. Cette récompense vise à valoriser les constructions bois exemplaires.

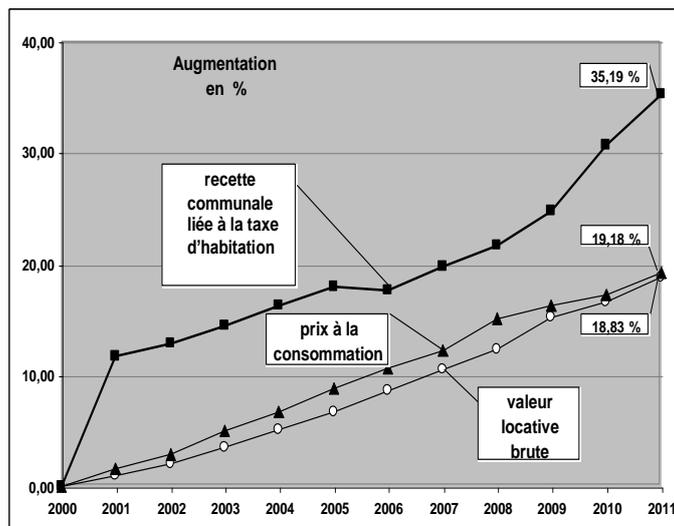
Dans cette structure qui a coûté à la commune deux millions d'euros et des poussières, un espace climatisé pour nos anciens ne pouvait-il pas être aménagé ?

La canicule de 2003 n'était-elle pas antérieure à la construction de l'Arc en Ciel !!

Fiscalité

L'automne est là, les feuilles tombent, en particulier celles d'impôts. Depuis la lecture du Flash n°37, nous savions à quoi nous en tenir : une nouvelle augmentation de la part communale de 1.5% après celle de 3.5% de l'an dernier. Elle se cumule avec la revalorisation des bases de la valeur locative de 2% votée par le Parlement. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'augmentation des valeurs locatives qui depuis 2001 suivait celle de l'inflation s'est envolée à partir de 2008.

Au final, l'augmentation des impôts sous le signe de l'actuelle majorité, est quasiment le double de celle des prix.



Heureusement que la majorité municipale de notre commune privilégie la sobriété fiscale !

Théorème de la relativité !

Madame le Maire nous informe que selon le type de foyer, cette augmentation de 1,5% du taux de l'impôt représente des moyennes de 9,11€ à 16,87€.

Cette précision serait-elle destinée à minimiser son importance ?

Quand le SMIC augmente de 1.5%, cela ne représente qu'une valeur proche de 16 euros.

Encore faut-il avoir un emploi à temps plein !

BUDGET 2011

Economie en vue...

Serions-nous privés de « fromages »...

Une présentation de budget sans dépense, sans recette...(Flash info n°37)

Un rappel des travaux réalisés (ah, l'étang Chaumont...!)

Quelques finitions ou réalisations ponctuelles qu'il faut bien se résoudre à faire un jour...

Avez-vous trouvé un budget qui prouve une gestion rigoureuse ?

PROJETS

Selon Madame le Maire, les grands projets peuvent se réaliser avec « d'autres recettes que celles des impôts ».

Ah bon ! Il s'agit sûrement des subventions, celles de la Région, du Département ou de l'Etat !

Mais d'où vient leur financement ? D'une partie de notre contribution fiscale !

Ou peut-être de la cession du patrimoine communal à des investisseurs privés ?

HUMEUR

L'information des citoyens est de plus en plus riche. Le dernier compte-rendu du conseil municipal accessible sur le site Internet de la commune, date de septembre 2010. Le dernier flash municipal en ligne est de juin 2010 (le n°35).

Curieuse conception de l'accessibilité de tous les châtenoyens à l'information !...

Mascaret : vague déferlante remontant vers un estuaire qui est provoquée par la rencontre du flux de la marée et du courant du fleuve